

DECISION

Je soussigné, Philippe VASSEUR, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Nord Pas de Calais,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment l'article 8.3,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Nord Pas de Calais en date du 12 janvier 2011, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

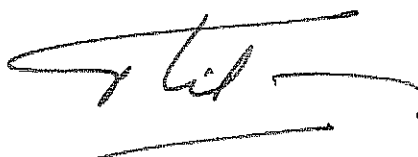
Sur proposition du Directeur Général,

De donner délégation à Monsieur Pierre VILET, Directeur Administratif et Financier, pour signer à compter du 1^{er} août 2011, les décisions et actes suivants :

- Notification des décisions de rejet des candidatures et/ou des offres présentées dans le cadre des marchés faisant l'objet d'une procédure adaptée, lancées par la CCI de Région.

La présente Délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 26 juillet 2011,



Philippe VASSEUR